



Mairie de Biriatoú
Biriatoúko Herriko Etxea

ARRETE MUNICIPAL N°2026_05_06_01

Arrêté de circulation – changement de sens de circulation Eskoletako bidea et Plazaldeko bidea

Le maire de la commune de BIRIATOU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant que la voie communale n°107 dite Eskoletako bidea dans sa partie située entre le n°7 et le n°83 ainsi que le parking Plazaldeko bidea (partie basse) sont étroits,

Considérant que la présence de l'école implique une forte densité de circulation à certaines heures

Considérant qu'il y a lieu de réduire le trafic et en conséquence d'instituer un sens unique sur ladite voie,

Considérant que les véhicules souhaitant rejoindre ladite voie peuvent emprunter la rue Herrialdeko bidea et la partie haute du parking Plazaldeko bidea,

ARRÊTE

Article 1er : La circulation des véhicules est interdite sur la voie communale n°107 dite Eskoletako bidea dans le sens montant depuis Herrialdeko bidea vers le parking Plazaldeko bidea (partie basse) ainsi que sur la partie basse du parking Plazaldeko bidea vers la partie haute dudit parking à compter du Lundi 18 mai 2026.

Article 2e : Une signalisation appropriée sera mise en place afin de permettre l'exécution du présent arrêté.

Article 3e : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4e : Copie du présent arrêté, qui fera l'objet de la publicité requise, sera transmise à

- Madame la Commissaire de Police de SAINT JEAN DE LUZ : dipn64-st-jean-de-luz@interieur.gouv.fr
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque Pôle territorial Sud Pays Basque : accueil.sudpaysbasque@communaute-paybasque.fr
- SDIS 64 : prevision@sdis64.fr

Fait à Bariatou le 06/05/2026

Mme le Maire



Odile SUSPERREGUI CORNU